

# agēa sénior «Infos»

LA VOIX DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES D'AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCES RETRAITÉS

[www.ageasenior.fr](http://www.ageasenior.fr)





## Sommaire

- 3 Editorial du Président
- 4 CFR
- 5 Elections à la CNRPL,  
M. Christian CŒURÉ  
Elections à l'UNAPL, M. Michel PICON
- 6-7 La Réforme du RSI
- 8 La réversion - Les conjoints survivants
- 9-10 La Médiation de l'Assurance,  
par M.Philippe BAILLOT
- 11 Le loueur en meublé,  
par M. Olivier ROZENFELD
- 12 Tableau Europe,  
par M. Jacques BIGOT
- 13 André MIGEO,  
par M. Henri DEBRUYNE
- 14-15 Carnet, calendrier  
et nouveaux adhérents
- 16 Conseil d'Administration  
agea sénior
- 17 Répertoire des Amicales de Régions
- 18 Répertoire des Amicales  
de Compagnies
- 19 Conseils d'Administrations  
Cavamac - Praga

Directeur de la Publication : Gérard LEBÈGUE  
Responsable de la Rédaction : Jean-Pierre CHATELLIER

Prix du numéro : 5 €  
Abonnement annuel : 4 numéros 16 €  
réduction de 50% pour les membres de agea sénior soit 8€  
tirage 7 000 ex.

Imprimerie : Alliance PG - 02000 LAON  
Tél. 03 23 79 44 09

Le Bulletin de agea sénior  
ISSN 2648-0891

## agea sénior a le plaisir de compter une nouvelle amicale

parmi ses membres, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

**SWISS AGA SENIOR**

Amicale des Agents Généraux Retraités de SWISS LIFE

**Son Président est Yves MAITRE**

### RECHERCHE

Recherchons la cassette vidéo  
du 70<sup>e</sup> anniversaire de la FNSAGA.  
Si l'un d'entre nous la détient,  
peut-il nous prévenir ?  
Merci beaucoup

### DERNIÈRE MINUTE

*Nous apprenons l'élection le 20 mars 2019 de  
Louis-Marie RICHARD à la présidence de  
l'amicale REUNIR SENIOR (ex. AAR-Cie THELEM)*

Secrétaire

Jocelyne FOURNIÉ  
30 rue Olivier Noyer - 75014 PARIS  
Tél. : 01 81 69 36 67  
email : secretariat@ageasénior.fr

Signaler tout changement d'adresse au Président  
de votre Amicale Régionale ou de Compagnie

Permanence  
mardi - jeudi - vendredi de 10h à 16h45

# Editorial

## du Président

Les bonnes nouvelles sont rares dans notre époque troublée, aussi faut-il s'en réjouir lorsqu'elles touchent notre famille professionnelle :

L'un des nôtres, Michel PICON, Agent Général d'assurances (cf : page 5) vient d'être élu à la présidence de l'UNAPL. C'est l'aboutissement d'une carrière bien remplie au service des autres.

J'ai le privilège de pouvoir témoigner de la force de caractère de Michel, de son immense puissance de travail et de son opiniâtreté dans la négociation pour atteindre le but qu'il estime juste.

« Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur. »

(Winston Churchill)

Il aura besoin de toutes ses qualités pour dénouer les aspects complexes de sa mission et assumer l'immensité de la tâche. Michel, tous nos vœux de réussite l'accompagnent.

Un autre agent général d'assurances (ex) vient d'être distingué : notre ami Christian COEURE (cf : page 5), vice-président d'agèa sénior est élu à la présidence de la CNRPL et démontre ainsi, une fois de plus, sa capacité d'exercer l'art diplomatique pour représenter et défendre tous les professionnels libéraux.

J'aurai l'honneur de l'accompagner dans cette mission en qualité de vice-président et délégué à la CFR en représentation des professions techniques. A cet égard j'ai choisi Jacques BIGOT, dont chacun connaît les qualités de cœur et la compétence, pour être mon suppléant et siéger ainsi à la CFR.

Enfin, le 5 MARS 2019, à REIMS, j'ai conduit une délégation d'agèa sénior pour rendre un hommage affectueux et amical à André MIGEO, (cf : page 13) à la carrière exemplaire et qui a été, probablement, à son époque, le « sauveur » de la FNSAGA, devenue depuis « agèa ».

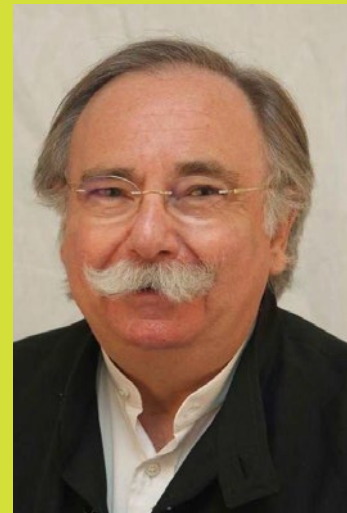
Il est encore aujourd'hui parfaitement « à jour » de toute la problématique concernant aussi bien les actifs que les retraités. Sa mémoire « millimétrique » fait de lui une bibliothèque extrêmement riche pour qui veut comprendre les évolutions de notre profession.

L'expérience servirait-elle à quelque chose ?

Notre mémoire ne serait-elle pas une « banque de données » utile pour ceux qui, aujourd'hui, portent la responsabilité du présent et du futur ?

Notre mémoire est encore une richesse que nous offrons volontiers à la jeunesse.

Bienvenue aux... jeunes !



**Gérard LEBÈGUE**  
*Président d'agèa sénior*





**CFR Confédération Française des Retraités**

## Les prélèvements obligatoires et les dépenses sociales

Le diagnostic posé, dans le cadre du grand débat, sur l'importance des dépenses publiques insiste sur la situation de la France qui détient le taux de prélèvements obligatoires le plus élevé des pays riches. La démonstration se poursuit en expliquant que les dépenses sociales et particulièrement celles concernant les retraites et l'assurance maladie représentent 47% du total. Vient ensuite le rappel de l'objectif de baisser la dépense publique de 3 points de PIB d'ici 2022. La conclusion se veut imparable : il faut modérer fortement la croissance du coût de la protection sociale.

**La CFR s'indigne de la méthode** et n'accepte pas les conclusions du diagnostic.

La CFR rappelle que le modèle social Français a été et reste bâti sur des valeurs d'égalité et de solidarité sans cesse réaffirmées depuis 1945.

La CFR considère que le niveau de prélèvements obligatoires nécessaire au financement de la protection sociale doit avoir pour seul objectif l'équilibre des comptes en excluant tout report des déficits sur les exercices suivants.

La CFR considère que les débats sur les prélèvements obligatoires doivent distinguer les dépenses qui relèvent du budget de l'État de celles qui concernent la protection sociale.

Enfin la CFR constate que la limitation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la hausse des retraites à 0,3% au lieu de 1,6%, effectuée sans concertation ni explication, anticipe sur les conclusions du débat à venir.

**La CFR s'indigne de cette décision qui crée un malaise réel et entraîne une perte de confiance dans l'avenir de notre modèle de protection sociale.**

Fait, le 21 février 2019  
N°134

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :  
Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –  
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations  
Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB -  
Union Française des Retraités  
ANR - Association Nationale de Retraités  
83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00  
Courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)

**La CFR est composée des 6 plus grandes fédérations d'associations de retraités qui représentent près de 1,5 million d'adhérents :**

- Générations Mouvement
- Le Groupement CNR-UFRB
- La FNAR – Fédération Nationale des Associations de Retraités et Préretraités
- L'UFR – Union Française des Retraités
- La CNRPL – Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
- L'ANR – Association Nationale de Retraités



# Assemblée générale de la CNRPL : Christian CŒURÉ élu président

Le 29 janvier 2019, notre ami Christian COEURÉ, Vice-Président d'agéa sénior, a été élu Président de la CNRPL (Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales), lors de son Assemblée Générale, succédant ainsi à Guy ROBERT.

La profession d'agent général d'assurance s'honore de cette élection qui témoigne d'une vie jalonnée d'engagements dans de multiples instances.

Ancien agent général AXA à NANCY, Christian COEURÉ a simultanément œuvré pour la formation professionnelle (Maître de stage SIARI et SIAPEX pour les Risques Industriels, puis Professeur associé à l'IUT Charlemagne - NANCY II, pour créer et dispenser un cours d'assurance), et a participé durant 24 ans à la gestion territoriale comme maire-adjoint de Villers lès Nancy et Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Il a d'ailleurs reçu à ce titre les Palmes Académiques.

Dans le même temps, il a assumé de nombreuses responsabilités syndicales. Président pour la Région Lorraine de la FNSAGA, puis, pour la même Région, de

l'UNAAGAR, Christian COEURÉ a été élu Administrateur de l'UNAAGAR, devenue agéa sénior, avant d'en être l'actuel vice-Président. Administrateur de la CNRPL depuis 2012, il en était le Président-adjoint depuis 2015. Il est par ailleurs Administrateur du PRAGA et de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la Région Grand-Est (anciennement RSI).

La CNRPL étant l'une des 6 plus grandes fédérations d'associations de retraités composant la CFR (Confédération Française des Retraités), qui représente près de 1,5 million d'adhérents, Christian CŒURÉ est membre du bureau de la CFR.



**Christian CŒURÉ,**  
Président CNRPL

# Assemblée générale de l'UNAPL : Michel PICON élu président

L'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), confédération intersyndicale interprofessionnelle et patronale représentative des professions libérales, qui fédère 67 organisations, s'est réunie jeudi 21 février 2019 en Assemblée générale et a procédé, conformément à ses statuts, à l'élection d'un nouveau bureau national pour 3 ans.

Seul candidat, Michel PICON, agent général d'assurance, a été élu à la présidence où il succède à Michel CHASSANG (CSMF), au terme des deux mandats successifs prévus dans les statuts. Michel CHASSANG continuera de siéger au bureau CESE où il est, par ailleurs, président du groupe des professions libérales. Michel CHASSANG a été élu président d'honneur.

Michel PICON exerce la profession d'agent général d'assurance, une profession libérale réglementée, au Grau-du-Roi (Gard). Parallèlement à ses activités professionnelles, il a assumé plusieurs mandats

d'élu local dans sa commune (1989-2007). Sur le plan syndical, il a été notamment membre du bureau exécutif (2007), puis président adjoint d'Agéa (2007-2013), la fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance membre de l'UNAPL. De 2013 à 2016, membre du bureau national de l'UNAPL, il préside la commission des affaires économiques et fiscales, puis, de 2016 à 2019, il est vice-président délégué de l'UNAPL. A ce titre, il est secrétaire du conseil national de l'U2P et administrateur de l'ACOSS.



**Michel PICON,**  
Président UNAPL



## Le 5 septembre 2017, à Dijon, le Premier Ministre a annoncé la transformation du RSI, en vue de son adossement au régime général de la Sécurité sociale.

### Les principes de la réforme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la protection sociale des travailleurs indépendants - auparavant gérée par le Régime Social des Indépendants (RSI) - est confiée au régime général de la Sécurité sociale, qui couvre déjà l'essentiel de la population française : Assurance Maladie, Assurance retraite et Urssaf.

Une période transitoire de deux ans a été prévue afin d'intégrer progressivement la gestion de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants au sein du régime général. Les transformations seront mises en place au fur et à mesure, il est prévu que tout soit réalisé pour le 01/01/2020. Pendant cette période, les agences de Sécurité sociale pour les indépendants (anciennes caisses régionales RSI) interviennent pour le compte du régime général auprès des travailleurs indépendants. Les organismes conventionnés poursuivent leurs missions auprès des travailleurs indépendants pour la gestion de leurs prestations maladie-maternité. En 2019, les nouveaux travailleurs indépendants, anciennement salariés, resteront gérés par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). En 2020, tous les travailleurs indépendants auront comme interlocuteur unique la CPAM pour leur assurance maladie.

Ainsi, la réforme prévoit que les différentes missions de la protection sociale des indépendants soient progressivement confiées aux trois branches du régime général. Les indépendants bénéficieront d'une organisation dédiée qui prendra en compte les spécificités de gestion :

- pour l'assurance-maladie, par les CPAM,
- pour la retraite de base des Artisans et Commerçants par les CARSAT, pas de changement encore prévu pour les Professions Libérales relevant de la CNVPL ;
- pour le recouvrement des cotisations, par les URSSAF,
- dans les DOM, ces fonctions sont assurées par les CGSS.

Cette réforme, qui modifie l'organisation de la protection sociale des travailleurs indépendants, ne devrait affecter ni les modalités de calcul de leurs cotisations ni le versement de leurs prestations. L'adossement du RSI au régime général devrait permettre aux travailleurs indépendants de bénéficier, à l'issue de la réforme, d'une sécurité sociale plus performante et plus

réactive. Cette réforme veut prendre acte de la rupture de confiance entre les travailleurs indépendants et le RSI, elle devrait conduire à une véritable amélioration de la qualité de service offert aux travailleurs indépendants. L'intégration du RSI au régime général devrait faciliter également le parcours professionnel des Français, aujourd'hui moins linéaire qu'auparavant. De nombreux assurés connaissent, dans une même carrière professionnelle, une succession de périodes de salariat et d'activité indépendante. Ainsi, plus de 80% des créateurs d'entreprise étaient précédemment salariés. Certains assurés cumulent même plusieurs statuts en même temps. L'intégration du RSI au régime général veut être une réforme de l'organisation de la Sécurité Sociale destinée à limiter fortement les changements administratifs que doivent opérer les assurés à chaque changement de statut professionnel. La réforme ne modifie pas les droits des travailleurs indépendants : les pensions de retraite, les indemnités journalières et les remboursements de soins restent inchangés. Elle est également sans incidence sur les taux de cotisation.

Les Urssaf devraient développer de surcroît une offre de services spécifiques pour les travailleurs indépendants fondée sur cinq principes :

- définir une offre de services en ligne complète ;
- mettre en place une relation personnalisée, avec un conseiller dédié aux créations d'entreprise ;
- accompagner et prévenir les difficultés des cotisants ;
- contribuer à l'accès aux droits sociaux notamment en sécurisant les droits à la retraite pour les Artisans et les commerçants
- mettre en place une politique d'accueil dédiée aux travailleurs indépendants.

### Les objectifs fixés :

- Rendre plus lisible le calcul des cotisations. De nombreux indépendants ne peuvent pas les calculer eux-mêmes, et il faut reconnaître que c'est parfois compliqué.
- L'assiette des cotisations devrait évoluer, pour être plus juste. Ne plus s'appuyer que sur le revenu versé au dirigeant, et non pas sur le bénéfice imposable. Nous voulons gommer la différence qui existe selon que l'on a à faire à une entreprise individuelle ou à une SARL.



# La réforme DU RSI

- Pas de décalage dans le temps entre le niveau des cotisations et le niveau du revenu de l'assuré. Ce décalage a en effet été à l'origine de nombreuses difficultés rencontrées depuis la création du RSI.

Le dispositif devrait permettre d'assurer la continuité de la maintenance des outils de l'ex-RSI et de sécuriser les opérations de bascule des systèmes d'information, au-delà de la période de deux ans pour les transferts les plus complexes.

A priori, on ne peut qu'adhérer à une simplification des procédures et à une réduction du nombre d'intervenants, encore faut-il être présents pour s'assurer que les réalisations soient conformes aux objectifs.

## La situation aujourd'hui

Pour veiller à la bonne application, aux travailleurs indépendants, des règles relatives à leur protection sociale et la qualité de service, la réforme prévoit la mise en place du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) au niveau national avec des instances régionales, les IRPSTI, juridiquement intégrées au sein du CPSTI, chargé « d'animer, coordonner et contrôler » leur action. Ces instances sont constituées par des représentants des organisations professionnelles reconnues représentatives : U2P, Medef, CPME et la CNPL. Agéa sénior est présente dans ces instances par la CNRPL. (Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales, présidée par Christian COEURE), au travers de l'U2P dans ces instances.

La réforme du Régime social des indépendants (RSI), prévue sur la période 2018-2020, est donc au milieu du gué. Le CPSTI est maintenant en place sous la présidence de Sophie Duprez, membre de la Confédération des PME (CPME).

Une entité provisoire «Sécurité sociale des indépendants» (anciennement RSI) perdurera tout au long de l'année 2019, mais disparaîtra définitivement au 31 décembre prochain. Pour autant, les effets de la réforme sont d'ores et déjà concrets : en matière de santé, les nouveaux indépendants établis depuis le début de l'année 2019 sont désormais affiliés à une caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Il y a déjà plusieurs centaines d'immatriculations, avec semble-t-il, pour l'instant, peu de remontées de dysfonctionnements.

Les représentants des entreprises de proximité (U2P) souhaitaient un « guichet unique », c'était une promesse de la réforme, pour le moment il n'est toujours pas en place !!! Ce qui est important c'est que le travailleur indépendant, dès la première personne qu'il contacte (Urssaf, CPAM, CARSAT...), obtienne la

réponse à sa question. Il ne doit pas avoir besoin de contacter quelqu'un d'autre. Le CPSTI a toute l'année 2019 pour mettre en place ce type de fonctionnement. Vos représentants mettront tout en œuvre afin que l'organisation qui nous représente parvienne à se faire entendre.

L'Union des entreprises de proximité (U2P) seule organisation qui ne représente que des travailleurs indépendants n'a pas obtenu la présidence du CPSTI. Le Medef et la CPME ont fait barrage, il y a un peu de déception .... mais le fonctionnement du CPSTI a été validé à la quasi-unanimité par l'ensemble des personnes y siégeant, y compris les entreprises de proximité. Souhaitons que tous aient envie de travailler ensemble.

Enfin, espérons que cette nouvelle organisation permettra à terme une baisse des charges pesant sur les indépendants ! Il est prévu dans les textes que la commission des études techniques fasse des propositions aux pouvoirs publics allant dans ce sens.

Les organisations professionnelles devront veiller à ce que les Urssaf, qui auront en charge, à compter du 1er janvier 2020, l'instruction des dossiers d'action sociale des cotisants, fassent bien du social et pas uniquement du recouvrement. Ils devront également veiller à ce que le 'trésor de guerre' des indépendants, à savoir les 17 milliards d'euros de cotisations retraite complémentaire, acquis à la sueur de leur front, soit bien à leur bénéfice.

Pour rappel, l'année 2019 est une année de transition, puisque la bascule du RSI vers le SSI est censée être finalisée et définitive à partir de 2020. Ce qui laisse encore un peu de temps pour affiner le dispositif.....

**Christian COEURE**  
Vice-Président agéa sénior

**Jean-Luc BONNEFOI**  
Responsable de la  
Commission Sociale

## BON A SAVOIR

En allant sur le site : [secu-independants.fr](http://secu-independants.fr)  
chacun trouvera toutes les informations  
concernant le nouveau régime.



# La réversion des conjoints survivants

## La réversion constitue la pension qui est versée au conjoint lors du décès de son époux/se, en lui attribuant une partie des droits acquis par lui/elle.

N'est-il pas logique qu'en se mariant, un couple ait le souci légitime d'assurer l'avenir de celui qui lui survivra. Pour 90% des cas, ce sont les femmes qui sont concernées.

La situation des conjoints survivants est souvent difficile, outre la tristesse et la solitude, ils doivent faire face à des difficultés matérielles préoccupantes, voire angoissantes, que l'âge et la maladie peuvent alourdir davantage. La réversion n'est donc pas une option, mais une nécessité d'évidence et de devoir.

L'assurance-vieillesse, demeure une sorte de contrat entre générations, dont les cotisations acquittées incluent l'existence de la réversion.

Les conjoints survivants ont été très secoués par l'éventualité d'une remise en cause des pensions de réversion. C'est un sujet explosif qui a soulevé une indignation et une mobilisation générale, relayées par l'UNACOPL.

La suppression des pensions de réversion n'est pas sur la table des négociations actuelles, mais la réforme des retraites conduite par Monsieur DELEVOYE vise à rendre le système « plus juste et efficace ». Un ministre a cependant plaidé pour une « harmonisation », disant qu'il est nécessaire de remettre à plat cette grande diversité de règles qui conduit aujourd'hui à de grandes injustices entre les Français, qui vont avoir droit à des pensions différentes alors qu'ils sont confrontés exactement au même drame du décès de leur conjoint. Beaucoup de pistes sont explorées, mais il est peu probable que la réversion sorte indemne de la réforme à venir. Le Conseil d'Orientation des retraites (COR) envisage cinq scénarios, mais il est peut-être un peu tôt pour en parler.

Quant à l'accroissement du taux de participation des femmes au marché du travail, c'est une réflexion choquante, en tout cas largement insuffisante, qui ignore le niveau inférieur de leurs rémunérations, ainsi que leur temps de carrière souvent très réduit (contraintes familiales... mi-temps), donc de leur droits propres et de ce fait, de leur retraite.

Le défenseur des droits (J.Toubon) avait reçu le 5 octobre dernier la CNRPL, Régine Noulin(vice présidente) était présente et elle s'est fait écho de la situation des conjointes survivantes entre autres. Si les retraités dans leur ensemble ont été amputés d'une partie de leur pouvoir d'achat (prélèvements sociaux et impôts de toute nature) encore une fois les conjointes survivantes (les conjoints aussi) sont pénalisées par la suppression de la demi-part fiscale.

### A SAVOIR :

Les pensions déjà liquidées ne seraient pas concernées par la réforme.

### A NOTER :

Certaines amicales peuvent venir en aide à leurs adhérents, ainsi que la CAVAMAC avec son fonds d'ACTION SOCIALE. Et je m'aperçois (pour être membre de la commission) que ce sont souvent des conjointes survivantes qui sont dans la peine.

#### Marie-Odile CORMIER

Vice-Présidente de l'UNACOPL  
(Union Nationale des conjoints de  
Professionnels Libéraux)  
Vice Présidente d'AGEA SENIOR  
Présidente de REUSSIR SENIOR





# La médiation de l'Assurance



## Philippe Baillot,

docteur en droit, est professeur associé à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Successivement avocat, directeur juridique, responsable du développement et Président des filiales de courtage d'une société d'assurance, directeur d'une banque privée, il est aujourd'hui Médiateur de l'Assurance.

En 2018, 15 388 assurés ont saisi la Médiation de l'Assurance (LMA). Ce chiffre clé illustre le succès de cette approche alternative de règlement des différends, appelée par les législations européenne et française. Ainsi participe-t-elle d'une protection toujours accrue des intérêts des assurés, de la mutualité et donc, sur la durée, des entreprises et intermédiaires d'assurance.

La Médiation de l'Assurance a été créée, par la profession de l'assurance, le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Cette médiation unique de l'assurance résulte de la fusion des médiations antérieures de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et du Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance (GEMA), assortie de l'abandon par des groupes majeurs d'assurance de leur propre offre interne de médiation.

L'activité de LMA est désormais régie par le Code de la consommation. À ce titre, le médiateur intervient dans le cadre d'un litige opposant un consommateur - entendu comme toute personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole - à une entreprise ou intermédiaire d'assurance, membre de la Médiation de l'Assurance, et portant sur l'exécution d'un contrat.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, LMA intervient « en aval » des procédures internes de règlement des litiges, propres aux entreprises et intermédiaires d'assurance, et « en amont » d'une éventuelle saisine des tribunaux.

Une fois saisie, LMA dispose d'un délai de 21 jours pour se prononcer sur la recevabilité de la réclamation.

Les modalités de dépôt de la demande par le consommateur sont très souples. Ainsi peut-il adresser sa saisine par internet ou par voie postale. Il peut

se retirer à tout moment du processus. Il lui est, par ailleurs, loisible de se faire représenter par un avocat, une association de consommateurs, ou toute personne de son choix.

En outre, le principe non *ultra petita* ne s'applique pas. Une fois légitimement saisie d'une difficulté rencontrée par un assuré, LMA en analyse l'ensemble des dimensions sans se limiter aux termes, parfois imprécis, de sa saisine.

En sa qualité de médiation de la consommation, LMA est gratuite pour le consommateur. L'assuré gardera donc à sa charge les seuls frais d'élaboration de son dossier (photocopies, envois...) ou d'éventuels conseils (avocats...).

Quant aux professionnels, en l'absence de *free lunch*, ils subissent la totalité du coût de la médiation. Ce coût doit surtout s'analyser en un investissement efficient. LMA constitue, en effet, une opportunité unique d'amélioration des services offerts aux assurés, au bénéfice d'une appréhension accrue des dysfonctionnements ressentis - dans leurs offres ou prestations - par les consommateurs.

À la différence des tribunaux, LMA pourra rendre son avis en équité et toujours dans un souci de règlement amiable. Cette caractéristique permet, en faveur du seul assuré, de s'abstraire d'une stricte application des termes du contrat ou de la règle de droit, lorsqu'elle conduirait à une solution contraire au bon sens ou manifestement injuste.

Ainsi la solution apportée par LMA s'avérera-t-elle ponctuellement différente d'une décision judiciaire. Un avis de LMA ne revêtant aucun caractère obligatoire, tant pour le consommateur que pour le professionnel, ces derniers restent libres de saisir les tribunaux. Seuls deux assurés, lors du dernier recensement effectué



# La médiation de l'Assurance

en 2017, ont saisi les tribunaux postérieurement à un avis. À cet égard, il est intéressant de noter que les contentieux d'assurance ont pratiquement disparu des rôles des Tribunaux d'instance.

Quant aux principaux sujets soumis à LMA, ils concernent les assurances de biens et de responsabilité (59% des saisines de LMA en 2017), dont une part importante des réclamations est relative à l'assurance automobile (38%) et à la multirisque habitation (27%). À cet égard, LMA relève simplement une surreprésentation des risques nomades.

Quant aux litiges relatifs aux assurances de personnes, l'assurance-vie est leur première source (23%), devant l'assurance emprunteur (22,5%) et les contrats santé (21%).

Dans deux tiers des cas, les avis sont en faveur des entreprises ou intermédiaires d'assurance. LMA intervient en effet, en aval des services réclamation des entreprises d'assurance de sorte que les dossiers soumis ont le plus souvent fait l'objet de plusieurs analyses préalablement à la saisine du médiateur. Cette proportion s'explique aisément de ce fait.

En pratique, un assuré ne pourra acquiescer au rejet de sa demande qu'à condition d'en comprendre la légitimité. À cette fin, les avis sont donc très didactiques. Leur rédaction doit permettre à l'assuré de

constater que sa requête a été effectivement comprise et analysée dans toutes ses dimensions, de manière approfondie et en toute indépendance.

Par suite de la dimension très juridique de l'industrie de l'assurance, cette nécessité conduit à l'élaboration d'avis relativement longs (de 4 à 5 pages), reprenant l'essentiel des faits de l'espèce et de la discussion de droit induite. La rédaction découlant de ces contraintes pourrait s'avérer absconse. Aussi est-elle toujours amendée, dans un souci didactique, afin de la rendre compréhensible par chaque réclamant. Le respect, pour l'essentiel, de cette nécessité pédagogique explique la rareté des cas où des assurés intentent une action en justice au lendemain d'une médiation.

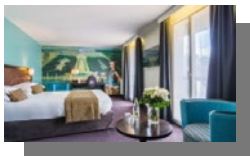
LMA s'assure également de la compréhension des entreprises et de leurs services, dans une approche nécessairement pédagogique, pour voir leurs pratiques évoluer au bénéfice des assurés, et surtout acquiescer aux avis de la médiation dans plus de 99% des cas.

LMA participe donc pleinement à l'apaisement des relations entre les consommateurs et les entreprises ou intermédiaires d'assurance.

**Philippe Baillot**  
Médiateur de l'Assurance

NDLR : Remerciements à notre ami Gabriel Gonin, pour les contacts qu'il a pris avec Monsieur Philippe BAILLOT, en vue de la rédaction de cet article.

## HÔTEL 4\*\*\*\* LE PLUS PROCHE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES !



**HOTEL LE VERSAILLES \*\*\*\***  
7 rue Sainte Anne – 78000 Versailles  
Situé à 2 pas du Château de Versailles  
Tel : 01.39.50.64.65  
Mail : [info@hotel-le-versailles.fr](mailto:info@hotel-le-versailles.fr)  
[www.hotel-le-versailles.fr](http://www.hotel-le-versailles.fr)

**Réservez directement par mail,  
téléphone ou sur internet.  
Code Client : UNAAGAR**

### AVANTAGES UNAAGAR

Bénéficiez de tarifs réduits  
toute l'année !

Offre :

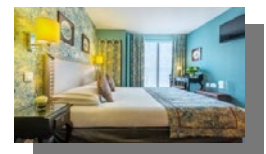
**-15% sur la tarif du jour  
Petit-déjeuner offert**

Dans la limite de 139€  
maximum à régler

## HÔTEL SITUE AU CŒUR DE PARIS, A 5 MIN A PIEDS DE LA GARE MONTPARNASSE !

### HOTEL ROYAL SAINT GERMAIN \*\*\*

159 rue de rennes -75006 Paris  
Proche métro St Placide ou Montparnasse (lignes 4, 6, 12, 13)  
Tel : 01.44.39.26.26  
Mail : [resa@hotelroyalsaintgermain.com](mailto:resa@hotelroyalsaintgermain.com)  
[www.hotelroyalsaintgermain.com](http://www.hotelroyalsaintgermain.com)



# Inscription et radiation au RCS du loueur en meublé

## CONSÉQUENCES PRATIQUES

Le Conseil Constitutionnel, dans une décision du 8 février 2018 (1), a déclaré contraire à la constitution la condition d'inscription au RCS des loueurs en meublé professionnels, au regard de l'article 151 du CGI, ancienne mouture.

Dans ce contexte, il a été demandé au Comité de Coordination du Registre du Commerce et des Sociétés (CCRCS) (2) de prendre position sur les demandes d'immatriculation au RCS des loueurs en meublé et sur le maintien de ces personnes au sein de ce même registre et d'indiquer sa position sur la radiation.

Ce dernier réaffirme que les personnes inscrites en tant que « loueurs en meublé » peuvent demander leur radiation du Registre du Commerce et des Sociétés, par voie déclarative et gratuitement. Il précise également que tout greffier doit refuser l'immatriculation d'une activité de « loueur en meublé » ou de « loueur professionnel en meublé », sauf en cas de mention de fourniture de prestations de services.



### CONSÉQUENCES PRATIQUES

Les loueurs en meublé peuvent demander leur radiation du RCS, sans conséquence fiscale immédiate en cas de poursuite d'activité contrairement aux règles passées qui pouvaient entraîner la taxation des plus-values latentes. Il conviendra de faire parvenir au greffe du RCS un formulaire « P2 » pour poursuivre son activité (3).

L'inscription au RCS semble donc impossible à l'avenir, cependant, toute mention relative à une activité de prestations de services (4) permettrait l'inscription au RCS du loueur. Cette mention doit être expresse, à défaut l'immatriculation n'aurait pas lieu.

### LES EFFETS DE LA RADIATION SUR LE PLAN FISCAL

L'avis du CCRCS change la donne pour de nombreux loueurs en meublé professionnels. Les loueurs en meublé inscrits au RCS, qui y ont intérêt, pourront demander leur radiation, et seront alors considérés fiscalement comme non professionnels.

Au regard de l'IFI, cet avis n'a pas de conséquence, puisqu'il n'est pas nécessaire d'être inscrit au RCS pour bénéficier de l'exonération au titre des biens professionnels.

Toutefois, il nous semble que les personnes qui souhaitent relever du régime du LMP le pourront encore, malgré la consigne du CCRCS donnée aux greffes. Les loueurs devront justifier d'un refus de la part du greffe pour se prévaloir du statut LMP, comme le tolère la doctrine administrative. Seuls ceux qui fournissent des prestations de services obtiendront gain de cause auprès des greffiers.

### LES EFFETS DE LA RADIATION SUR LE PLAN SOCIAL

Sur le plan social, l'inscription au RCS peut être une condition déterminante pour être assujetti aux cotisations sociales. Depuis les revenus 2017 (5), le loueur qui exerce son activité en nom propre est soumis aux cotisations

si ses recettes sont supérieures à 23 000 €, et si la location saisonnière ou si un membre du foyer fiscal est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) en qualité de loueur en meublé professionnel.

La radiation du loueur du RCS permettra alors de mettre fin à l'assujettissement aux cotisations sociales, hors cas de location saisonnière (6). Rappelons que l'assujettissement peut être pertinent pour valider des trimestres et pour ne pas être redevable de la PUMA.

En cas d'exercice en LMNP, les revenus perçus sont des revenus du patrimoine. Ainsi, le loueur pourrait être redevable de la cotisation subsidiaire maladie en cas de revenus d'activité inférieurs à 10 % du PASS.

**Olivier ROZENFELD**  
Président Fidroit



avec l'aimable autorisation de la CGPA (M. Xavier BATAILLE)  
et de FIDROIT (M. Olivier ROZENFELD)

(1) QPC du 8 fév. 2018, n° 2017-689; voir Exonération de l'article 151 septies pas d'inscription obligatoire au RCS pour le loueur en meublé professionnel (C. const. 08/02/2018). (2) CCRCS avis 18/07/2018 n°2018-005. (3) A l'inverse, pour un arrêt des activités, le formulaire « P4 ». (4) Ces prestations peuvent être les suivantes : service de petit-déjeuner, repas, nettoyage régulier des lieux, renouvellement du linge mis à disposition, nettoyage et repassage des vêtements, accueil personnalisé. (5) C. ss. L.613-1, 8°. (6) Le refus d'inscription au greffe des loueurs en meublé n'entraînent pas un assujettissement aux cotisations sociales.





# L'union Européenne en 2018



	Population en millions d'habitants	Superficie en km2	Densité au km2	PIB par habitant en 2017 *	Sièges au Parlement	Contribution au budget de l'UE en %	Date d'entrée dans l'UE
Allemagne	82,9	357 386	231	123	96	20,1	1957
Autriche	8,8	83 879	104	128	18	2,5	1995
Belgique	11,4	30 528	372	117	21	3,2	1957
Bulgarie **	7,1	110 912	64	49	17	0,3	2007
Chypre	0,9	9 251	127	84	6	0,1	2004
Croatie **	4,1	56 594	72	61	7	0,3	2013
Danemark **	5,8	42 925	134	125	13	2,0	1973
Espagne	46,7	505 992	92	104	54	8,6	1986
Estonie	1,3	45 336	29	77	6	0,1	2004
Finlande	5,5	338 452	16	109	13	1,6	1995
France	67,2	551 695	117	109	74	17,6	1957
Grèce	10,7	132 049	81	67	21	1,4	1981
Hongrie	9,8	93 030	105	68	21	0,8	2004
Irlande	4,8	70 182	68	184	11	1,5	1973
Italie	60,5	302 072	200	96	73	12,7	1957
Lettonie	1,9	64 589	31	67	8	0,2	2004
Lituanie	2,8	65 286	43	78	11	0,3	2004
Luxembourg	0,6	2 586	232	253	6	0,3	1957
Malte	0,5	320	1 376	96	6	0,1	2 004
Pays-Bas	17,1	41 542	413	128	26	3,9	1957
Pologne **	38,0	312 679	122	70	51	3,2	2004
Portugal	10,3	92 226	125	77	21	1,4	1986
Roumanie **	19,5	238 391	93	63	32	1,2	2007
Royaume-Uni **	66,2	242 545	272	105	73	11,6	1973
Slovaquie	5,4	49 036	110	77	13	0,5	2004
Slovénie	2,1	20 273	101	85	8	0,3	2004
Suède **	10,1	407 311	25	122	20	3,0	1995
Tchéquie **	10,6	78 867	134	89	21	1,2	2004
<b>Total :</b>	<b>512,6</b>				<b>751</b>	<b>100,0</b>	

\* PIB par habitant dans l'UE en standards de pouvoir d'achat (SPA), Base 100=EU à 28, \*\* Pays non membres de la zone Euro

Aujourd'hui les 28 pays formant l'Union Européenne (UE) font partie, avec les Etats-Unis et la Chine, des trois premières puissances économiques mondiales avec pour l'UE seulement 6,8% de la population mondiale qui est de 7,6 milliards d'habitants au 1er janvier 2018.

L'UE compte 512,6 millions d'habitants soit 1,1 million de plus qu'en 2017, compte tenu d'un enregistrement d'une variation démographique positive due à l'apport du solde migratoire, tandis que les décès s'élevaient à 5,3 millions contre 5,1 millions de naissances.

Côté économie, le PIB de l'UE avec ses 16 400 milliards \$ en 2017 est le second derrière celui des Etats-Unis à 19 390 milliards \$, avec respectivement une part de 22% et 25% du PIB mondial, tandis que la Chine se situe à 15%. Le PIB par habitant est aux USA de 59 495 \$ dans l'UE de 40 491 \$ et pour la France de 43 551 \$.

Le budget 2018 de l'UE s'élève à 160,1 milliards d'euros en engagement et représente environ 1 % du revenu national brut de l'UE. Pour les recettes de l'UE en 2018, il y a trois types de ressources :

- 71,1% : contribution de chaque état membre calculée en fonction de sa part dans le Revenu National Brut (RNB) européen et d'éventuelles corrections.
- 15,8 % : ressources propres traditionnelles (RPT) droits de douanes et diverses taxes.
- 11,9 % : ressource TVA, taux uniforme pour tous les états membres.

Les frais de fonctionnement de l'UE quant à eux se montent à 6 % du budget.

Pour plus de renseignements se rendre sur le site : [eurostat.fr](http://eurostat.fr)

2 novembre 2018. Recherche et mise en page : **Jacques BIGOT**

## UN HOMME ENGAGÉ, UN AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES !

L'engagement ? André Migeo l'a décliné sous tous les aspects. Dans sa ville, auprès de ses clients, au service de ses confrères, tel un agent général dont il est l'une des plus belles figures.

Il est des personnes, aussi discrètes qu'engagées, qui ont consacré leur vie aux autres. A leur famille, cela de va de soi, à leur métier car c'est un gage de réussite, au service de la cité et de ses confrères, ce qui est plus rare. Cet altruisme, qui est l'un des plus beaux ciments de la vie sociale, est très présent chez les agents généraux. Il est même une constante de leur action et pour beaucoup de leur réussite. Ils sont présents dans la vie de la cité à tous les niveaux. Ce qui concourt au rayonnement de ce métier si particulier où l'implication est plus grande qu'ailleurs, la volonté d'aller vers les autres naturellement affirmée et l'engagement une raison d'être.



André MIGEO, entouré de Gérard LEBEGUE Président d'agèa sénior et de Pierre-Emmanuel TAITTINGER Président de Champagne Taittinger, lors d'une réception à Reims le 5 mars 2019.

André Migeo est de ceux-là. Il en est même l'un des représentants les plus emblématiques. Qu'on en juge. Il débute sa carrière au début des années 50 en encaissant les primes et faisant signer les avenants. Le bas de l'échelle, mais aussi une belle école d'humanité et une formation sans pareille, avant de développer une activité d'assureur transport, puis de crédit auto, une voie royale pour conforter un portefeuille laminé par la nationalisation des risques d'accident du travail. Il construit une belle agence.

1968, le syndicalisme des agents devient plus revendicatif ce qui provoque un mouvement générationnel, les anciens passent la main. André Migeo accède aux responsabilités syndicales départementales. Elles le conduiront à assumer près de vingt ans plus tard la présidence de la FNSAGA à un moment troublé. Il assume une transition difficile avec succès en préservant l'unité de la FNSAGA. Homme de conviction, tenace, pragmatique, il place l'intérêt de ses confrères au plus haut niveau. C'est ainsi qu'il permet une sortie de l'ornière par le haut en invitant à tout faire pour servir l'intérêt général car c'est notre meilleur garant. Puis, devenu Président d'Honneur, il continue à représenter les intérêts des agents généraux auprès de la DIPL\* et de la CCR\*\*, pendant près de 15 ans.

Sa grande affaire reste, comme pour tous les agents généraux, son engagement local à Reims sa ville. Il y est engagé sur de multiples plans. Des engagements qu'il partage souvent avec ses confrères, soulignant ainsi que la confraternité n'est pas un vain mot. Ses actions locales, là encore, le propulsent au niveau national, il sera vice-président de la Jeune Chambre Economique Française. Dans la même veine, André Migeo est juge consulaire, puis Président de Chambre au Tribunal de Commerce de Reims. Ce qui le conduira à assumer la vice-présidence de la commission des services de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'industrie.

De nombreux confrères se retrouveront dans cette vie d'engagements enracinée dans un territoire où l'exercice du métier et l'implication personnelle s'entremêlent. Mais cela résulte avant tout d'un choix de vie dans lequel se retrouvent des qualités d'humanité, de dévouement et un incontestable talent pour les relations quelles soient individuelles ou collectives. André Migeo porte cela en lui et a su le valoriser avec brio.

Il n'est pas possible de parler de l'homme, sans évoquer Claude son épouse qui fut son constant soutien et manifesta auprès de lui, elle aussi, un engagement sans lequel André n'aurait pas accompli cette belle œuvre.

**Henri Debruynne, le 10 mars 2019**

\*Délégation Interministérielle aux Professions Libérales

\*\*Caisse Centrale de Réassurance

### Né en 1927

- 1948** Stage à Zurich à la Suisse Générale
- 1950** André épouse Claude Jean
- 1950-1993** Agent Général d'Assurances et commissaire d'avaries
- 1961-1968** Membre de la Jeune Chambre Economique de Reims
- 1966-1968** Responsable des cours d'assurance à la Chambre syndicale de la Marne
- 1967-1968** Vice-président de la Jeune Chambre Economique Française
- 1968-1973** Président de la Chambre syndicale de la Marne
- 1973-1991** Juge puis président de la 1<sup>ère</sup> chambre du Tribunal de commerce de Reims
- 1973-1984** Président de Région Fnsaga
- 1982-1986** Président Adjoint de la Fnsaga
- 1986-1987** Président par intérim de la Fnsaga
- 1986-2002** Membre de Délégation interministérielle des Professions libérales
- 1988-2002** Administrateur de la Caisse Centrale de Réassurance
- 1993** André Migeo prend sa retraite

André est Officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre national du Mérite



# Carnet, calendrier & nouveaux adhérents

## CARNET

### NOS JOIES :

#### Noces de Palissandre :

Marie-Françoise et Philippe CAMUS

38000 GRENOBLE

Agéa sénior adresse ses félicitations aux mariés.

### NOS PEINES :

#### AUVERGNE :

Louis NICOLOT 63000 CLERMONT FERRAND

#### BOURGOGNE FRANCHE COMTE :

Marie-Jeanne MONTOIS 70100 ARC LES GRAY

#### BRETAGNE :

Armel LE GORGUILLE 56140 MALESTROIT

#### CHAMPAGNE ARDENNE :

Gaston BAVOIS 21000 TROYES  
Alain OUDARD 08200 GIVONNE

#### ILE DE FRANCE :

Pierre PAYAN 75016 PARIS

#### LANGUEDOC :

Rémy CAISSO 34120 PEZENAS  
Jeanne VERNIER 34500 BEZIERS

#### LIMOUSIN :

Jean Claude TREILLARD 87410 LE PALAIS S/ VIENNE

#### LOIRE ATLANTIQUE :

Michel CHIRON 85130 LES LANDES GENUSSON  
Roland JOUANNIN 44270 MACHECOUL

#### MEDITERRANEE :

Christian GIMBERT 13600 LA CIOTAT  
Micheline MARRY 97181 ABYMES (GUADELOUPE)

#### NORMANDIE :

Joël JOCHAUD DU PLESSIX 76760 YERVILLE

#### PICARDIE :

Monique FOURNIER 60580 COYE LA FORET

#### POITOU CHARENTES :

Gérard RIPALT 86700 CEAUX EN COULÉ  
Louis TRICOT 79320 CHANTELOUP

#### RHONE ALPES :

Claude BONNARDEL 26000 VALENCE  
Jeanne BOULON 07800 CHARMES SUR RHONE  
Philippe CAMUS 38000 GRENOBLE  
Pierre GARCON 74370 PRINGY  
Françoise PINET 78000 VERSAILLES  
Marie Louise VARAGNAT 42210 MONTROND LES BAINS  
Suzanne VERNEY 38000 GRENOBLE

Agéa sénior présente ses sincères condoléances aux familles.

#### DÉPART DE JEAN BONNARD

Le 12 février, notre collègue et ami Jean Bonnard nous quittait, il avait 78 ans. Né à Saint Étienne en 1940, il embrassa très tôt la carrière d'agent général d'assurance au groupe Drouot dans la branche « Vie Nouvelle ». Parti de rien il créa son portefeuille. Il exerça pendant une quinzaine d'années avec succès à Clermont Ferrand, ce métier qui le passionnait avant de devenir agent iard axa pendant encore 23 ans. C'était un homme travailleur, courageux, exigeant avec lui-même et avec les autres, toujours disponible et à l'écoute, un grand professionnel. Son portefeuille lorsqu'il partit à la retraite était la preuve d'une belle réussite.

Il s'est engagé dans le bénévolat très tôt avec le Rotary club puis, à la retraite, dans des associations sportives, culturelles et sociales auprès desquelles il ne ménageait pas sa peine.

Il fut aussi vice président, trésorier et secrétaire de notre amicale Agar Auvergne de 2007 à 2012 avant de passer le flambeau à notre ami JC Coudard.

Tous ceux qui l'ont côtoyé dans le travail ou dans la vie privée ont reconnu en Jean Bonnard un homme débordant d'énergie avec un grand cœur, respecté de tous et d'une très grande humanité.

Nous perdons un grand collègue et un ami pour ceux qui le connaissaient.



F.Levallois

## CALENDRIER 2019

ASSEMBLEES GENERALES - CONGRES- SORTIES ET VOYAGE DES AMICALES

### ASSEMBLEES GENERALES DES AMICALES DE REGIONS

11 AVRIL  
16 AVRIL  
20 AVRIL  
25 AVRIL  
25 AVRIL  
23 MAI

AUVERGNE  
BRETAGNE à DINAN  
CENTRE  
ANJOU MAINE/REGION ANGERS POUR REGROUPEMENT LOIRE ATLANTIQUE VENDEE  
LOIRE ATLANTIQUE VENDEE AVEC ANJOU-MAINE  
LIMOUSIN à MASSERET





# Carnet, calendrier & nouveaux adhérents

23 MAI  
24 MAI  
28 MAI  
18 JUIN  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE  
3 OCTOBRE  
9 OCTOBRE  
10 OCTOBRE  
10 OCTOBRE

LORRAINE à NANCY  
ILE DE France à PARIS  
ALSACE HOTEL RESTAURANT « AU NID DE CIGOGNE » à OSTHEIM (68)  
LANGUEDOC au GRAU DU ROI  
MIDI PYRENEES  
NORMANDIE au MONT ST MICHEL  
BOURGOGNE FRANCHE COMTE  
CHAMPAGNE ARDENNE à la CHAUSSEE S/MARNE  
RHONE ALPES à LYON

## ASSEMBLEES GENERALES DES AMICALES DE COMPAGNIE

15 MAI  
27 MAI  
28 MAI  
JUIN  
5-8 JUIN  
19/20 SEPTEMBRE  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE  
17-18 OCTOBRE

MAG3 SENIORS à VICHY  
SAGAMM SENIOR à ROUEN  
AVIVA à DIVONNE LES BAINS  
AGAREGAN au HAVRE  
GENERALI à AIX LES BAINS  
LA MEDICALE à BORDEAUX  
AZUR à CHARTRES  
REUSSIR SENIOR à BESANCON

## VOYAGE :

15 au 26 AVRIL  
7 au 11 MAI  
2 AU 11 SEPTEMBRE  
15 au 18 SEPTEMBRE  
PROVENCE/SAINT REMY

AZUR au JAPON  
AMICALE ALSACE en CORSE  
MAG3 SENIORS en ISRAEL  
AMICALE ALSACELES BAUX DE  
DE PROVENCE

## CONGRES

16-17 MAI  
27 MAI-1<sup>ER</sup> JUIN

AGEA SENIOR à VICHY  
AVIVA à la RESIDENCE  
DU LAC - DIVONNE LES BAINS  
SAGAMM SENIOR  
AMICALE DES ANCIENS  
AGENTS MMA- à ROUEN

28-29-30 MAI

## SORTIES :

23 MAI

CHAMPAGNE ARDENNE  
JOURNEE TOURISTIQUE  
A COLOMBEY LES 2 EGLISES  
AZUR dans l'AVEYRON

OCTOBRE/NOVEMBRE

## NOUVEAUX ARRIVANTS

ABONNAT JACKY  
AMAR CHRISTIAN  
ARNOUX MICHEL

03230 PARAY LE FRESIL  
13480 CABRIES  
17640 VAUX S/MER

BARONE ALEX  
BARTH PHILIPPE  
BERGER JEAN FRANCOIS  
BOUGREAU FABRICE  
BOUREL JEAN PIERRE  
BOUTONNET GILLES

42270 ST PRIEZ EN JAREZ  
88100 ST DIE DES VOSGES  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
89300 CHAMVRES  
80000 AMIENS  
67370 BEHLENHEIM

CASTAGNET DENIS  
CHARBOUILLOT MICHEL  
CHASSET MICHEL  
CHOULAY JEAN LOUIS  
CLAUDE OLIVIER  
COMPAN PIERRE  
COUPEAU PHILIPPE  
COURQUIN DOMINIQUE

32700 LECTOURE  
71500 LOUHANS  
18130 DUN SUR AURON  
74370 FILLERE  
56100 LORIENT  
34190 CAZICHAC  
35000 RENNES  
62370 AUDRUICQ

DEGROOTE GHISLAIN  
DESROUSSEAU JEAN MARIE  
DEVRET JEAN LUC  
DRONET MICHEL  
DRUET JEAN PIERRE  
DUCASSE MICHEL

59170 CROIX  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE  
36220 TOURNON ST MARTIN  
13500 MARTIGUES  
21120 FONTAINE LES DIJON  
13500 MARTIGUES

FRANCOIS PHILIPPE

57100 THIONVILLE

GABORIAUD ANDRE  
GAMPEL JACQUES  
GARRIAU GILLES  
GERMOND JEAN MARIE  
GRAMAIN JEAN MARIE

79300 BRESSUIRE  
75006 PARIS  
02200 SOISSONS  
49340 NUAILLE  
56370 SARZEAU

HANNEDOUCHE HUBERT  
JOSEPH DIDIER

51400 ST MARTIN L'HEUREUX  
60130 NOURAD LE FRANC

LAFFITTE CHRISTIAN  
LE GALL PATRICK  
LEON CLAUDE  
LELIEVRE VINCENT  
LONCHAMP JEAN PIERRE  
LESOIN JACQUES

64100 BAYONNE  
29910 TREGUNC  
44880 SAUTHON  
56000 VANNES  
25300 DOUBS  
85180 LES SABLES D'OLONNE

MAITRE YVES  
MAQUEVICE MICHEL  
MARCAIS GERARD  
MIGEO HERVE

78300 CARRIERES S/POISSY  
96220 GAGNY  
85520 JARD SUR MER  
51100 REIMS

OZENNE FRANCOIS

14700 BRETEVILLE S/ ODON

PAGET LILIANE  
PENET RAPHAEL  
PERCHERON REGIS  
PERFETTI MAURICE  
PERIDON JEAN PAUL  
PITOT CHANTAL

39570 CHILLE  
62117 ACHICOURT  
28120 BLANDAINVILLE  
69560 ST CYR S/LE RHONE  
13870 ROGNANAS  
60750 CHOISY AU BAC

REYNE JEAN DENIS  
ROBARDEY FRANCOIS  
ROBIN PASCAL  
ROUFFY JEAN ALAIN

01220 DIVONNE LES BAINS  
31000 TOULOUSE  
42100 SAINT ETIENNE  
87110 SOLIGNAC

SARDA JEAN MICHEL  
SARLAY ALEXANDRE  
SCOLARO CHRISTIAN/  
SEVOZ THIERRY  
SIZAIRE EDGARD

11400 VILLENEUVE LA COMPTAL  
86300 BONNES  
17550 DOLUS D'OLERON  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
59680 COLLERET

TAILLANDIER ANNE CHARLOTTE  
TAREL DOMINIQUE

62000 ARRAS  
07110 LARGENTIERE



# Conseil d'Administration **agéa sénior**

## PRESIDENT



**Gérard LEBEGUE** (origine AdR AUVERGNE)  
3, route de la Deille  
63490 USSON  
☎ 06 70 13 78 33  
✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr

## PRESIDENT ADJOINT



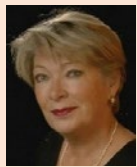
**Charles CAILLAUD** (origine AdC Mag3 séniors)  
35 La lande Aubrun  
36330 VELLES  
☎ 02 54 36 11 53 ☎ 06 08 69 28 59  
✉ c6.caillaud@orange.fr

## VICE-PRESIDENT représentant les ADR



**Christian COEURÉ** (origine AdR LORRAINE)  
Domaine de Bel Air - 9, rue Mi les Vignes  
54520 LAXOU  
☎ 09 50 70 56 92 ☎ 06 07 09 98 11  
✉ christian.coeure@orange.fr

## VICE-PRESIDENT représentant les ADC



**Marie-Odile CORMIER** (origine AdC REUSSIR Sénior)  
5, rue des Boulaïses  
58320 GERMIGNY SUR LOIRE  
☎ 03 86 68 87 08 ☎ 06 83 88 44 54  
✉ marie-odile.cormier@orange.fr

## SECRETAIRE GENERAL



**Pierre VAUSSARD** (origine AdC MAG3 Séniors)  
9, rue Louis Moreau  
91150 ETAMPES  
☎ 01 64 94 64 70 ☎ 06 64 50 75 44  
✉ pierre.vaussard@gmail.com

## TRESORIER GENERAL



**Daniel SAUVAGE** (origine AdR LANGUEDOC)  
12, Chemin du Mas Magot  
30340 MONS  
☎ 04 66 83 14 90 ☎ 06 80 18 99 82  
✉ mds30@orange.fr

## Secrétaire adjoint



**Jean-Pierre CHATELLIER** (origine L.A. Vendée)  
34 bis, La Bigotière  
44690 MAISON SUR SEVRE  
☎ 02 40 54 52 68 ☎ 07 77 37 07 66  
✉ jp.chatellier@wanadoo.fr

## Trésorier adjoint



**Jean MARTIN-VIVIER** (origine AdC REUSSIR senior)  
5, rue Sainte Croix  
91150 ETAMPES  
☎ 01 64 94 60 44 ☎ 06 08 46 20 38  
✉ jean@martinvivier.fr

## ADMINISTRATEURS



**Jean-Luc BONNEFOI** (origine THELEM)  
56, rue Grande  
36800 SAINT GAUTIER  
☎ 06 12 42 37 61  
✉ bonnefoi36@gmail.com



**Ronan ROMIEUX** (origine AdR Bretagne)  
4, rue des mésanges  
56530 QUEVEN  
☎ 02 97 05 05 48 ☎ 06 07 83 77 23  
✉ ronan.romieux@wanadoo.fr



**Michel ESQUIROL** (origine AdC AGAREGAN)  
17, route de Montcar  
32300 SAINT MARTIN  
☎ 05 62 66 51 02 ☎ 06 72 44 29 83  
✉ danielle.esquirol@orange.fr



**Gérald PAQUET** (origine AdR Centre)  
Le Clos de la Saulaie  
41, Av. Pierre Mendès France  
45800 ST JEAN DE BRAYE  
☎ 02 38 21 60 83 ☎ 06 83 99 86 23  
✉ paquetgerald@orange.fr

## SYNDIC



**Pierre EPINEUSE** Résidence Raoul Dufy - 5, rue Hélène Boucher 76240 BONSECOURS (ROUEN)  
(origine AdC AAAMMA)  
☎ 02 35 64 95 40 ☎ 06 52 20 49 92 ✉ epineuse.unaagar@gmail.com

## CONTROLEURS DES COMPTES



**Gabriel GONIN** ☎ 04 78 29 48 60  
14, rue Calas ☎ 06 81 18 97 17  
69004 LYON ✉ gabriel.gonin@free.fr



**Michel GARREAU** ☎ 01 48 65 77 39  
5 bis, Av. Div. Leclerc ☎ 06 70 07 32 81  
93150 LE BLANC MESNIL  
✉ michelgarreau@wanadoo.fr



**Hubert HERIOT** ☎ 02 37 48 24 94  
9, rue de La Maladrerie ☎ 06 11 42 92 30  
28270 BREZOLLES  
✉ hubert.heriot@wanadoo.fr

Président et membres honoraires : Georges BELAT / Jean LAISSUS / Michel MOULETTE / Guy LEVEN



# Répertoire des Présidents d'Amicales de **RÉGIONS**

adhérentes à agéa sénior

<p><b>ALSACE</b> 001 67 68 <b>Michel JENNY</b>  32, rue Gal. De Gaulle 68340 RIQUEWIHR ☎ 03 89 49 01 08 📞 06 09 31 30 56 ✉ jenny.michel@wanadoo.fr</p>	<p><b>ANJOU-MAINE</b> 013 49 53 72 <b>Michel LECOQ</b>  1, Bd. De la Gare 72200 LA FLECHE 📞 06 33 34 59 16 ✉ michel.lecoq4@orange.fr</p>	<p><b>AQUITAINE</b> 002 24 33 40 47 64 <b>Pierre FABRE</b>  17, rue de Strasbourg 47000 AGEN ☎ 05 53 96 56 31 📞 06 72 75 33 91 ✉ pierre.fabre8@wanadoo.fr</p>	<p><b>AUVERGNE</b> 003 03 15 43 63 <b>Gérard LEBEGUE</b>  3, route de Deille 63490 USSON 📞 06 70 13 78 33 ✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr</p>
<p><b>BOURGOGNE-FRANCHE-CONTÉ</b> 005 21 25 39 58 70 71 89 90 <b>Jean GEORGE</b>  13, rue Auguste Frémet 21000 DIJON ☎ 03 80 42 82 90 📞 06 80 89 89 17 ✉ michele.george0484@orange.fr</p>	<p><b>BRETAGNE</b> 006 22 29 35 56 <b>Yves TREVILLY</b>  30, Bd. De Rochebonne 35400 SAINT MALO ☎ 02 99 20 18 68 📞 06 83 04 11 40 ✉ yves.trevilly@wanadoo.fr</p>	<p><b>CENTRE</b> 007 18 28 36 37 41 45 <b>Gérald PAQUET</b>  Le Clos de la Saulaie 41, Av. Pierre Mendès France 45800 ST JEAN DE BRAYE ☎ 02 38 21 60 83 📞 06 83 99 86 23 ✉ paquetgerald@orange.fr</p>	<p><b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b> 008 08 10 51 52 <b>Claude PARADIS</b>  3, rue des mésanges 10440 TORVILLIERES ☎ 03 25 78 40 99 📞 06 72 87 06 63 ✉ claudepara10@yahoo.fr</p>
<p><b>ILE DE France</b> 019 75 77 78 91 92 93 94 95 <b>Michel GARREAU</b>  30, rue Olivier Noyer 75014 PARIS ☎ 01 48 65 77 39 📞 06 70 07 32 81 ✉ michelgarreau@wanadoo.fr</p>	<p><b>LANGUEDOC</b> 010 30 34 48 <b>Daniel SAUVAGE</b>  12, Chemin du Mas Magot 30340 MONS ☎ 04 66 83 14 90 📞 06 80 18 99 82 ✉ mds30@orange.fr</p>	<p><b>LIMOUSIN</b> 011 19 23 87 <b>Raymond BOURBOULOUX</b>  46, Av. du Printemps 19100 BRIVE ☎ 05 55 23 57 40 📞 06 82 83 46 60 ✉ raymond.bourbouloux@gmail.com</p>	<p><b>LOIRE-ATLANTIQUE</b> 021 <b>VENDEE</b> 44 85 <b>Jean-Pierre CHATELLIER</b>  34 bis, La Bigotière 44690 MAISON s/ SEVRE ☎ 02 40 54 52 68 📞 07 77 37 07 66 ✉ jp.chatellier@wanadoo.fr</p>
<p><b>LORRAINE</b> 012 54 55 57 88 <b>Christian COEURÉ</b>  Domaine de Bel Air 9 b, rue Mi les Vignes 54520 LAXOU ☎ 09 50 70 56 92 📞 06 07 09 98 11 ✉ christian.coeure@orange.fr</p>	<p><b>MEDITERRANEE- PACA-CORSE, DOM-TOM</b> 014 04 05 06 13 20 83 84 97 98 99 <b>Paul LILTI</b>  Le Clos St. François 262, Av. de Verdun 83700 St RAPHAEL ☎ 04 94 54 73 19 📞 06 07 76 04 96 ✉ paul.lilti@gmail.com</p>	<p><b>MIDI-PYRÉNÉES</b> 015 09 11 12 31 32 46 65 66 81 82 <b>Michel ESQUIROL</b>  17, route de Montclar 32300 St MARTIN ☎ 05 62 66 51 02 📞 06 72 44 29 83 ✉ danielle.esquirol@orange.fr</p>	<p><b>NORD- PAS DE CALAIS</b> 016 59 62 <b>Michel BEAUGRAND</b>  16, Place Marmottan 62400 BETHUNE ☎ 03 21 01 32 32 📞 06 08 67 80 83 ✉ micheletanne43@gmail.com</p>
<p><b>NORMANDIE</b> 017 14 27 50 61 76 <b>Mireille GRUYER</b>  15, rue Greenock 76450 CANY-BARVILLE ☎ 02 35 97 59 34 📞 06 80 07 33 02 ✉ mireille.gruyet.old@orange.fr</p>	<p><b>PICARDIE</b> 018 02 60 80 <b>Georges BELAT</b>  6, rue du Bloc 02250 MARLE ☎ 03 23 20 07 34 📞 06 85 84 87 47 ✉ george.belat@orange.fr</p>	<p><b>POITOU- CHARENTES</b> 009 16 17 79 86 <b>Danilo CORNUAULT</b>  13, rue Garesche 17320 St JUST LUZAC ☎ 05 46 85 26 51 📞 06 27 16 62 48 ✉ tdacor@aol.com</p>	<p><b>RHÔNE-ALPES</b> 020 01 07 26 38 42 69 73 74 <b>Jean HECQUET</b>  106, rue des Alpes 26000 VALENCE ☎ 04 75 43 24 36 📞 06 07 95 23 21 ✉ jean.hecquet@orange.fr</p>





# Répertoire des Présidents d'Amicales de **Compagnies**

adhérentes à agéa sénior

## ACRAVIVA (Abeille & Paix) - Cie AVIVA 104



Président

**Serge BATTISTELLI**

2, rue de la Bartavelle

13620 CARRY LE ROUET

☎ 04 42 44 62 70 ☎ 06 74 44 69 68

✉ serge.battistelli@aliceadsl.fr

## MÉDICALE DE France 105



Président

**Jean-Pierre BUFFAGNI**

1, Boulevard Philippe Daste

17480 LE CHÂTEAU D'OLERON

☎ 06 86 96 50 10

✉ jpbuffagni@yahoo.fr

## AGAR-AZUR—Cie AZUR Assurances 106



Présidente

**Bernadette DEMANGE**

12, rue Jacques Prévert

94880 NOISEAU

☎ 01 45 9 0 06 72 ☎ 06 16 47 02 56

✉ br.demange@gmail.com

## AACRG – Cie GÉNÉRALI 107



Président

**Jean-Luc ORGEAS**

63, Boulevard Chantemerle

73100 AIX LES BAINS

☎ 09 52 19 66 71 ☎ 06 87 94 12 54

✉ jlorgeas@free.fr

## AGAREGAN - Cie GAN 108



Président

**Michel ESQUIROL**

17, route de Montclar

32300 SAINT MARTIN

☎ 05 62 66 51 02 ☎ 06 72 44 29 83

✉ danielle.esquirol@orange.fr

## SAGAMM-Senior - Cie MMA 109



Président

**Pierre EPINEUSE**

Résidence Raoul Dufy - 5, rue Hélène Boucher

76240 BONSECOURS (Rouen)

☎ 02 35 64 95 40 ☎ 06 52 20 49 92

✉ epineuse.aaamma@gmail.com

## MUTUELLE DE POITIERS - Cie Mut.de Poitiers 110



Président

**Marcel RETAILLEAU**

477, rue des Embruns

85440 TALMONT SAINT HILAIRE

☎ 02 51 20 34 69 ☎ 06 08 21 50 89

✉ retailleau\_marcel@orange.fr

## AAR - Cie THELEM 111



Président

**Patrick BITARELLE**

4, Allée Brette

45650 SAINT JEAN LE BLANC

☎ 02 38 66 60 71 ☎ 06 07 41 69 98

✉ patrick.bitarelle@orange.fr

## SWISS AGA SENIOR 112



Président

**Yves MAITRE**

105, rue de la Prévote

78955 CARRIERES SUR POISSY

☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66

✉ ymaitre78@gmail.com

## MAG3 Senior - Cie ALLIANZ Gpe 116



Président

**Charles CAILLAUD**

35 La Lande Aubrun

36330 VELLES

☎ 02 54 36 11 53 ☎ 06 08 69 28 59

✉ c6.caillaud@orange.fr

## CONVERGENCES Seniors - Cie AREAS 117



Président

**Jean-Paul RIBOLDI**

9, Chemin des Près

25600 VIEUX CHARMONT

☎ 03 81 32 06 96 ☎ 06 64 91 97 19

✉ secreadis@gmail.com

## REUSSIR SENIOR - Cie AXA 118



Présidente

**Marie-Odile CORMIER**

5, rue des Boulaïses

58320 GERMIGNY SUR LOIRE

☎ 03 86 68 87 08 ☎ 06 83 88 44 54

✉ marie-odile.cormier@orange.fr



ÉLUS agéa sénior à CAVAMAC



**Jean MARTIN-VIVIER**

5, rue Sainte Croix  
91157 EETAMPES  
☎ 01 64 94 60 44 📞 06 08 46 20 38  
✉ jean@martinvivier.fr



**Régis MARTINIER**

43, Place Caffé  
73000 CHAMBERY  
☎ 04 79 62 68 02 📞 06 16 17 25 74  
✉ martinier@noos.fr



**Marie-Odile CORMIER**

5, rue des Boulaies  
58320 GERMINY SUR LOIRE  
☎ 03 86 68 87 08 📞 06 86 88 44 54  
✉ marie-odile.cormier@orange.fr



**Jean-Luc BONNEFOI**

58, rue Grande  
36800 SAINT-GAUTIER  
📞 06 12 42 37 61  
✉ bonnefoi36@gmail.com



**Pierre EPINEUSE**

Résidence Raoul Dufy - 5, rue Hélène Boucher  
76240 BONSECOURS  
☎ 02 35 64 95 40 📞 06 52 20 49 92  
✉ epineuse.unaagar@gmail.com



**Georges BELAT**

6, rue du Bloc  
02250 MARLE  
☎ 03 23 20 07 34 📞 06 85 84 87 47  
✉ george.belat@orange.fr



**Bernard PACAUD**

2, rue Picasso - Chez Barré  
17770 ECOYEUX  
☎ 05 46 92 06 56 📞 06 81 32 35 15  
✉ Bpcaud17@gmail.com

REPRÉSENTANTS agéa sénior à PRAGA



**Régine ALMERAS**

51, Grand-rue Mario Roustan  
34200 SETE  
☎ 04 67 74 40 62 📞 06 81 72 92 10  
✉ reginealmeras@hotmail.fr



**Jacques BIGOT**

11, rue du Point du jour  
86200 LOUDUN  
☎ 05 49 98 23 80 📞 06 08 71 93 00  
✉ jacquesbigot@wanadoo.fr



**Charles CAILLAUD**

35, La Lande Aubrun  
36330 VELLES  
☎ 02 54 36 11 53 📞 06 88 69 28 59  
✉ c6.caillaud@orange.fr



**Christian COEURÉ**

Domaine de Bel Air - 9 b, rue Mi les Vignes  
54520 LAXOU  
☎ 09 50 70 56 92 📞 06 07 09 98 11  
✉ christian.coeure@orange.fr



**Martine HERVE**

26, Av. du Général De Gaulle  
49150 BAUGE  
☎ 02 41 89 08 08  
✉ martineherve50@orange.fr



**Jacques CESSAT**

58, rue du Gué Giraud  
87200 SAINT JUNIEN  
☎ 05 55 02 90 39 📞 06 12 04 51 33  
✉ jacquessessat@aol.com







agēa sénior

CONGRÈS  
16 et 17 mai 2019  
VICHY